

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-55

Date de la convocation : 13/07/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 17

Le vingt et un juillet deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, Bruno VALET.

Représentés : M. FLEURY Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. CANIVENQ Roland et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré.

Secrétaire de séance : M. LORFEUVRE Gérald

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET
GENERAL « HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

.../...

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président


Benoît SINGLIET

Examen de 3 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
	08250 CHATEL CHEHERY	Précarité énergétique	43,00%	Menuiseries PVC double ou triple vitrage - Poêle à bois	18 587,94 €	17 618,90 €	17 618,90 €	1 762,00 €	1 173,49 €
	08400 VOUZIERES	Autonomie - GIR 5		Installation volets roulants électriques	2 666,95 €	2 527,91 €	2 527,91 €	253,00 €	126,50 €
	08240 NOUART	Autonomie - GIR 5		Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	4 731,10 €	4 301,00 €	4 301,00 €	431,00 €	287,05 €
*GIR : Groupe iso ressource, niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.					25 985,99 €	24 447,81 €	24 447,81 €	2 446,00 €	1 587,04 €

Soit un montant de **2 446 €** pour ce bureau communautaire, dont **1 587,04 €** pour la part 2C2A.